



**MAIRIE de
GENOUILLE
86250**

05.49.87.10.71

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 9

votants : 9

Date de la Convocation :

26 Avril 2022

Date affichage de la

Convocation :

26 Avril 2022

OBJET

Délibération n° 24/2022
Dénomination d'une nouvelle
voie publique

**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, Le 5 Mai à 20 Heures 30 ,
les membres du Conseil Municipal de la Commune de Genouillé se sont
réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Guy
VALETTE, Maire

Etaient présents : Mesdames, Marie-Claire BOLLE, Dany MASSON, Sandra
NIQUET, Christelle DELAGE, Messieurs BRETON Marc, CLEMENT Julien,
LUGUIAU Christophe, MORIN Jacques, VALETTE Jean-Guy.

Absents excusés : Philippe CHAUVEAU, Patrice GIRAUD, Patrice
TEXERAUD, Loïc GAUDIN;

Absent : Florian MORISSET

Secrétaire de séance : Julien CLEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°13 du 20 mars 2017 sur la numérotation des
villages,
Vu l'arrêté du maire relatif au numérotage du 3 Avril 2017
Vu l'installation d'une entreprise sur la voie communale N°2 de
Genouillé à Asnois,
Considérant :
-l'intérêt culturel, historique et communal que présente la
dénomination d'un nouveau village sur la voie communale n°2 de
Genouillé à Asnois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte la dénomination et la numérotation « 9 Bellevue »
86250 GENOUILLE
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document néces-
saire à ce dossier.

Fait et délibéré en mairie les jours mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme,
A Genouillé, le 6 Mai 2022
Le Maire, Jean-Guy VALETTE

AR Prefecture

086-218601045-20220505-D24_2022-DE
Reçu le 10/05/2022
Publié le 10/05/2022